

## Politique Environnementale et Energétique de Volkswagen AG

Le Groupe Volkswagen développe, produit et vend des véhicules à moteur et des services de mobilité dans le monde entier. Nous voulons être l'un des principaux fournisseurs mondiaux de mobilité durable et un modèle en matière de protection de l'Environnement.

Nous sommes confrontés aux défis du changement climatique. Nous nous sommes engagés à respecter l'Accord de Paris sur le climat et alignons nos activités sur l'objectif de 1,5 degré. Nous sommes conscients de notre responsabilité mondiale et de l'impact sur l'Environnement et sur la société associée à nos actions et à nos produits. Nous utilisons notre force d'innovation pour réduire notre empreinte écologique. Nous relevons les défis associés tout au long du cycle de vie de nos services de mobilité.

Dans le même temps, nos innovations aident nos clients à réduire leur propre empreinte écologique en matière de mobilité et contribuent de manière significative au maintien de notre compétitivité et à la préservation de l'emploi. Afin de concrétiser notre « Déclaration de Mission Environnementale », le Groupe Volkswagen s'engage à respecter les déclarations fondamentales suivantes :

### 1. Leadership

*Nos dirigeants agissent en tant que modèles en matière de protection de l'Environnement et intègrent cette responsabilité dans leurs décisions, en particulier dans les décisions économiques.*

Les dirigeants à tous les niveaux du Groupe, dans toutes les marques et sociétés, sont conscients des risques environnementaux liés à leurs activités commerciales.

Par leurs paroles et leurs actions, ils affirment leur engagement envers un comportement conforme aux lois et aux règles de l'entreprise, ainsi que leur rôle exemplaire en matière de protection de l'environnement et de gestion efficace de l'énergie.

Ils sont responsables de la mise en œuvre et du respect des exigences décrites dans cette politique au sein de leur domaine de responsabilité.

Nos dirigeants veillent à ce que tous les employés soient informés, qualifiés et responsables des tâches qui leur sont confiées. Ils créent un cadre approprié dans leur domaine de responsabilité, permettant aux employés et aux partenaires commerciaux de communiquer ouvertement, en particulier sur les sujets environnementaux sensibles, sans crainte de conséquences négatives.

### 2. Conformité

*Nous connaissons et respectons les exigences légales en matière d'environnement et d'énergie.*

Nous respectons les exigences légales en matière d'environnement et d'énergie, ainsi que nos engagements volontaires, et nous nous conformons à nos normes et objectifs d'entreprise. Pour atteindre nos objectifs, nous mettons à disposition les ressources nécessaires.

Nos systèmes de gestion de la conformité environnementale garantissent que les aspects et obligations écologiques sont identifiés dans nos activités commerciales et pris en compte de manière appropriée, en particulier tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Les comportements fautifs en matière d'environnement, ainsi que les violations ou tromperies délibérées, sont considérés comme des infractions aux règles selon nos directives organisationnelles.

La conformité de nos actions avec cette Directive et les autres directives environnementales du groupe est évaluée chaque année et rapportée au directoire du groupe ainsi qu'aux conseils d'administration des marques concernées.

### *3. Protection de notre environnement*

*Nous réduisons les impacts négatifs de nos activités et services sur l'environnement.*

Nous adoptons une approche fondée sur le cycle de vie afin de réduire les risques environnementaux et de saisir les opportunités de protection de l'environnement. Cela inclut l'intégration des énergies renouvelables, la décarbonation, des chaînes d'approvisionnement durables, ainsi que l'efficacité des ressources et de l'énergie.

Nous réduisons notre impact écologique tout au long du cycle de vie de nos processus, produits et services, pour protéger l'environnement et les personnes.

Pour démontrer l'atteinte de nos objectifs, nous publions chaque année des indicateurs environnementaux clés et communiquons de manière transparente sur les progrès réalisés.

### *4. Collaboration avec les parties prenantes*

*Nous menons un dialogue ouvert avec diverses parties prenantes et collaborons de manière constructive à tous les niveaux.*

L'implication de nos employés, clients, fournisseurs, législateurs, autorités, riverains de nos sites et autres parties prenantes est essentielle pour nous.

Nous souhaitons mieux comprendre leurs attentes et exigences en matière de gestion environnementale et énergétique.

Nous fournissons des informations compréhensibles et fiables dans nos rapports et nos communications avec les parties prenantes.

### *5. Amélioration continue*

*Nous identifions les potentiels d'amélioration environnementale et nous nous efforçons de les mettre en œuvre de manière durable.*

Dans le cadre de nos efforts pour réduire continuellement l'impact de nos produits, services, processus et installations de production sur l'environnement, et pour améliorer nos performances environnementales et énergétiques, nous disposons de systèmes de gestion de la conformité environnementale reconnus internationalement et certifiés par des auditeurs indépendants.

Ces systèmes sont soumis à un processus d'amélioration continue.

Nous utilisons notre réseau mondial d'experts sur nos sites pour identifier et diffuser les meilleures pratiques en matière de technologies environnementales et de gestion environnementale et énergétique.

Nous aspirons à jouer un rôle de leader dans les développements environnementaux émergents en science et en technologie.

Nous visons à dépasser nos objectifs et les attentes qui nous sont adressées.

Wolfsburg, 01.02.2025

**Dr. Oliver Blume**

Président du Conseil d'Administration de Volkswagen AG